DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIA BARTHELEMY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET : Aide Départementale au Fonctionnement en Politique de la Ville (ADFPV) - 6ème Répartition - Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de 2016, dans le cadre du dispositif « Aide départementale au fonctionnement en politique de la ville », des subventions de fonctionnement pour un montant total de 161 850 €, conformément au tableau joint au rapport.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention conforme à la convention-type prévue à cet effet.

Cette dépense totale de 161 850 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 71, nature 6574 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée